



**RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégation régionale académique  
aux relations européennes,  
internationales  
et à la coopération

**DRAREIC**

[ce.drareic@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:ce.drareic@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr)

Dijon le 21 novembre 2022

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,

Objet : Label Euroscol – Campagne 2022-2023

Le label EUROSOL, Label des écoles et des établissements scolaires d'Europe, s'adresse aux écoles et aux établissements scolaires publics ou privés sous contrat qui souhaitent faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues.

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a créé en 2019 le label Euroscol pour reconnaître la mobilisation des écoles et des établissements scolaires publics ou privés sous contrat à s'inscrire dans une dynamique européenne, par le portage et la participation à des projets et par la construction de parcours européens dans la perspective de la création d'un Espace européen de l'éducation. Le label s'inscrit dans une démarche qualité globale et participe notamment au plan d'actions national pour l'apprentissage des langues vivantes étrangères.

Ce label Euroscol est délivré par les recteurs pour une durée initiale de trois ans, sur proposition d'une commission coordonnée par la délégation régionale académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DRAREIC) sur la base du cahier des charges et du dossier de candidature joints. Il a pour objectif de rendre visible l'offre de formation et les actions menées en faveur des élèves, des personnels, des familles et des partenaires de l'Ecole.

Ce label Euroscol a pour vocation de valoriser les projets éducatifs des écoles et des établissements scolaires dans le cadre des grands principes de la République : la création à terme d'un espace européen de l'éducation, d'une part, et le développement de valeurs citoyennes et solidaires, d'autre part.

L'école ou l'établissement scolaire candidat peut procéder à sa propre évaluation grâce au cahier des charges et au dossier de candidature. Ces documents constituent le support de dialogue entre l'établissement et la DRAREIC. La candidature sera examinée par la commission régionale de labellisation, chargée d'évaluer la qualité finale du dossier.



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Délégation régionale académique  
aux relations européennes,  
internationales  
et à la coopération

Merci de bien vouloir transmettre par mail uniquement jusqu'au **1<sup>er</sup> mars 2023** à l'adresse : [ce.drareic@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:ce.drareic@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr), votre dossier de candidature comprenant :

- un paragraphe argumenté explicitant l'ouverture et la stratégie internationales développées dans votre établissement ;
- le cahier des charges complété.

L'équipe de la DRAREIC se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement dans le déploiement du label Euroscol.

Nathalie Albert-Moretti  
Rectrice de la Région académique de  
Bourgogne-Franche-Comte  
Rectrice de l'académie de Besançon  
Chancelière des universités

Pierre N'Ganane  
Recteur de l'académie de Dijon